

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3795

Société : RAIM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENI Kohen Soufia

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : 1458,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr.Othmane KHATIB
Médecin Généraliste
Diabétologue
RUE 78 Bd. Hassan II - 75 - Oujda Casa
tel: 05 22 20 45 45

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/01/2023

Nom et prénom du malade : Benini Khaled

Age : 42

Lien de parenté : **Lui-même**

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Asthme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

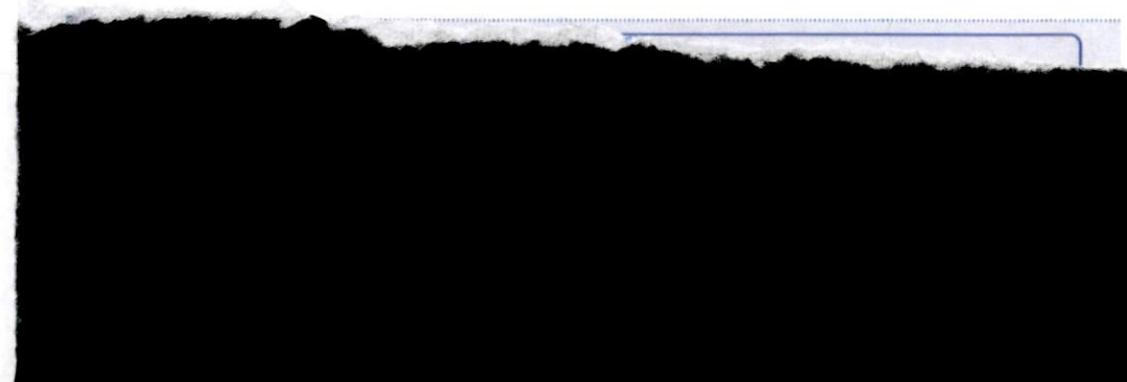
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 22 JAN. 2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
8/12/22	C	1	-2000	INP : 081085126 Dr. Djalilane KHATIB Médecin Généraliste Diabétologie RUE 10 DU TRANSIT N° 73 - 75 DULHA CASA tel: 05 22 09 1189

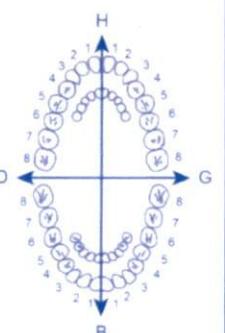
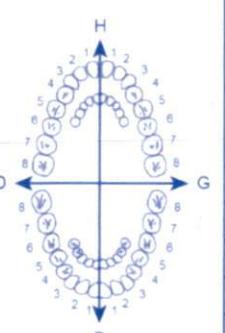
EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	8/12/2022	58,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	8/12/2022	TDV	1250 DA

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre		Montant détaillé des Honoraires	
		AM	PC	IM	IV

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le 21 Décembre 2022

DR TAZI LABZOUR GHITA

MLLE. BENNIS KAMILIA

COMPTE RENDU

TDM THORACIQUE

Technique :

Acquisition hélicoïdale de 1,25 mm d'épaisseur sans injection de contraste en fenêtres médiastinales et parenchymateuses.

Résultat :

- Absence d'anomalie notable au niveau de la région rétro-claviculaire bilatérale.
- Micronodule sous pleural basal gauche de 3,4 mm de diamètre.
- Absence d'autre anomalie notable au niveau du reste du parenchyme pulmonaire des deux côtés.
- A signaler une cardiomégalie modérée.
- Absence d'épanchement pleuro péri-cardique.

Conclusion :

- Absence d'anomalie notable au niveau de la région rétro-claviculaire bilatérale.
- Cardiomégalie modérée nécessitant un complément par un examen cardio-vasculaire.



Docteur Othmane KHATIB
Médecine Générale

الدكتور عثمان الخطيب
الطب العام

Diplôme universitaire de diabétologie.
Certificat universitaire d'échographie générale

شهادة جامعية في داء السكري
شهادة جامعية في الفحص العام بالصدى

Casablanca, le 18 Mai 2022 الدار البيضاء في

T. Kamilia Beni

O.T.I.L thérapie (sans injection)



NB! يُنصح بتناول سعرات حرارية مناسبة ??

sur Rethorax.



زنقة 78، شارع تسيفـت رقم 73-75 - الألفـة - الدار البيضاـء

Rue 78, Bd. Tansift N° 73 - 75 Oulfa - Casa - Tél./Fax : 05 22 09 11 89

Docteur Othmane KHATIB
Médecine Générale

Diplôme universitaire de diabétologie.
Certificat universitaire d'échographie générale

الدكتور عثمان الخطيب
الطب العام

شهادة جامعية في داء السكري

شهادة جامعية في الفحص العام بالصدى

Casablanca, le ...

البيضاء في ١٨ Dec ٢٠٢٢

Maphar
Bd Alklimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH

6 118001 185030
Bd Alklimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH

Maphar
Bd Alklimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH

19,50 x 3



① Uvedose ٥١٢ml / ٦
١٠٠.٠٠٤٤٩

٥٣٦٦٦

58,50

٦٢٦ - ٣٦٧



Dr. Othmane KHATIB
Médecin Généraliste
Diabétologue
Rue 78, Bd. Tansift N° 73 - 75 Oulfa - Casa
Tel: 05 22 09 11 89

زنقة 78، شارع تسيفـت رقم 73-75 - الألفة - الدار البيضاء

Rue 78, Bd. Tansift N° 73 - 75 Oulfa - Casa - Tél./Fax : 05 22 09 11 89

M U P R A S

N° Admission : 22012792 N° Facture : 22012480 Date facturation : 21/12/2022

Nom et prénom du patient : Mme BENNIS KAMILIA

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
TDM THORACIQUE	1.00	1 200.00	1 200.00
		Sous-Total	1 200.00 DH

arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille deux cents dirhams

Total : 1 200.00DH

Adhérent :	Part organisme :	0.00 DH
Mle :	Part patient :	1200.00 DH
PC N° :		



www.anoual.ma | E-mail : contact@anoual.ma

111, Boulevard Anoual | Casablanca | ☎ 0522 86 09 99 - 0522 86 09 89 - 0522 86 09 79 - 0522 86 29 00

✉ 06 63 57 42 60 ☎ 06 63 57 42 60

TP : 36362330 | IF : 01084158 | CNSS : 2103844 | ICE : 001614 006 0000 58 | RIB Banque Populaire : 190 780 21211 1158467 000 921